

PROGRAMME FORMATION

« DEVENIR SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL »

Objectifs : A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de réaliser les gestes et réflexes face à une situation d'accident sur le lieu du travail, capable d'effectuer l'action appropriée en fonction de l'état de la victime et sera capable de devenir un acteur incontournable de la prévention dans l'entreprise.

Intervenants : Consultants formateurs spécialisés en prévention des risques professionnels diplômés en sécurité au travail.

PUBLIC CONCERNE

Personnel choisi par l'entreprise pour être acteur dans la démarche de prévention et souhaitant agir efficacement en cas d'accident en milieu de travail afin d'en limiter les conséquences.

PRE REQUIS

Avoir une expérience solide de son métier et des risques qui y sont liés.

DUREE

14 heures de face à face pédagogique auxquelles il faut ajouter suivant le cas, du temps supplémentaire variable pour traiter les risques spécifiques de l'entreprise et de la profession.

HORAIRES :

09h00
- 12h00 13h00 - 17h00

LIEU & DATES

Dans une salle mise à votre disposition ou dans votre établissement.

Dates : A définir

NOMBRE DE PARTICIPANT(S) en intra

4 - 10 personnes maximum / session

METHODES et MOYENS PEDAGOGIQUES

Apports théoriques et pratiques -
Mises en situation - Cas pratiques -
Présentation Power point – vidéo -
Mannequin et défibrillateur
Plan d'intervention INRS – plan d'action de prévention

VALIDATION DU STAGE

Attestation de formation – certificat SST
INRS - Carte SST CARSAT

- Contenu -

⇒ Situer le cadre juridique de son intervention

Le cadre juridique de l'intervention du SST dans et en dehors de l'entreprise

⇒ Situer son rôle de SST dans l'organisation de la prévention de son entreprise.

⇒ Contribuer à la mise en œuvre d'actions de prévention

Les notions de base en matière de prévention des risques professionnels et le lien avec son entreprise.

Le S.S.T véritable acteur de la prévention.

⇒ Informer les personnes désignées dans le plan d'organisation de la prévention de l'entreprises des situations dangereuses repérées.

Définition et identification de la situation dangereuse / Réduction ou suppression des situations dangereuses à l'aide d'actions de prévention en lien avec les autres acteurs de la prévention dans l'entreprise.

⇒ Réaliser une protection adaptée

Identifier les dangers réels ou supposés

Définir l'ordre de priorité des résultats à atteindre

Supprimer ou isoler des dangers, dans la limite de son champ de compétence, de son autonomie et dans le respect de l'organisation de l'entreprise et des procédures spécifiques fixées en matière de prévention.

⇒ Examiner la(les) victimes avant/et pour la mise en œuvre de l'action choisie en vue du résultat à obtenir

Reconnaitre les signes indiquant que la vie de la victime est menacée
Associer aux signes décelés les résultats à atteindre

⇒ Faire alerter ou alerter en fonction de l'organisation des secours dans l'entreprise.

Transmettre au secours appelés les éléments du message afin d'assurer une transmission efficace.

⇒ Secourir les victimes d'une manière appropriée

Mettre en œuvre les gestes de secours appropriés à l'état de la victime en se référant aux techniques acquises

Victime présentant un saignement abondant ou une obstruction totale.

Victime consciente présentant des signes de malaise ou blessures

Victime inconsciente qui respire

Victime inconsciente qui ne respire plus.

Vérifier l'atteinte de l'objectif et surveiller l'apparition d'autres signes

⇒ Epreuves certificatives EVALUATION : En continue – selon grille certification INRS